

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 05 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le cinq août à 20h00, le Conseil Municipal de VRIGNE-MEUSE légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yann GREGOIRE.

**Etaient présents** : Mmes GREGOIRE Cathy ; VAILLANT Anne ; HUSSON Sandra ; MM DEWOLF Kévin ; LE BOUËDEC Olivier ; ROGER Julien ; MAGET Thierry.

**Absent(e)s Excusé(e)s** : Mmes POMMIER Laurence (pouvoir donné à M Yann GREGOIRE) ; SIKORZINSKI Julie ; M MAZUEL Julien (pouvoir donné à M Olivier LE BOUËDEC).

**Secrétaire de séance** : Mme Cathy GREGOIRE DATES DE CONVOCATION : 29/07/2020 - D’AFFICHAGE : 07/08/2020

**Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et l'ordre du jour est abordé.**

### Modification budgétaire 2-2020

Le maire explique qu'il convient, dans le cadre du solde de la ligne de trésorerie, de procéder à la modification budgétaire suivante :

#### DM2/

Dépense au Chap.62 /Compte 6226 «Honoraires» :	- 400.00€
Dépense au Chap.66 /Compte 66111 «Intérêts d'emprunt» :	+ 400.00€

Ce qui laisse le Budget Primitif 2020 de la Commune, en suréquilibre en section de fonctionnement dépenses à 182 672€ et recettes à 196 453€ sans changer la section d'investissement.

Les membres du Conseil Municipal, ainsi informés, à l'unanimité, décident la modification budgétaire telle que présentée.

#### RESULTATS DU VOTE

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

### Groupement de commande Ardenne Métropole

Après que le maire ait informé les membres présents de la proposition de groupement de commande faite par Ardenne Métropole aux communes membres et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, décide :

\*l'adhésion au groupement - MAPA – Lancement prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2021 suivant :

« Fourniture, transport et livraison de sel de déneigement – lot1 : livraison de sel par tonne »,

\*de charger le maire de signer les documents afférents.

#### RESULTATS DU VOTE

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

### Avis sur Projets – Ardenne Métropole

#### Programme Local de l'Habitat PLH Programme de Déplacements Urbains PDU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les projets PLH et PDU d'Ardenne Métropole qui a engagé la procédure d'élaboration des dits programme sur le périmètre des communes de son territoire.

Il rappelle que la commune de VRIGNE-MEUSE a réalisé son PLU et que les orientations proposées semblent compatibles.

Ces programmes, définis pour une période de 5ans, devront permettre de guider l'action publique dans la politique du logement et du de la mobilité sur le territoire donc entre communes membres sur ces thèmes.

A partir des éléments du diagnostic réalisés, des orientations et un programme d'actions ont été élaborés.

Ainsi, ces projets seront traduits en 30 actions visant à répondre aux enjeux de 8 orientations clés:

- Orientation 1.1 : Organiser le développement du territoire pour limiter l'étalement urbain et favoriser la transition énergétique,
- Orientation 1.2 : Articuler la cohérence des politiques d'habitat et de mobilité,
- Orientation 2.1 : Développer des offres en logements et en déplacements adaptées et cohérentes dans un souci de solidarité territoriale,
- Orientation 2.2 : Valoriser les offres de logements et de transports auprès de tous,
- Orientation 2.3 : Diversifier les offres de logements et de déplacements,
- Orientation 3.1 : Explorer les capacités d'innovation du territoire,
- Orientation 3.2 : Valoriser et développer les projets innovants,
- Orientation 3.3 : Accroître la visibilité d'Ardenne Métropole depuis un périmètre élargi.

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur ces projets structurants.

Ainsi informé, le CONSEIL MUNICIPAL, unanime, émet un avis favorable aux projets des programmes Local de l'Habitat PLH et programme de Déplacements Urbains PDU présentés par Ardenne Métropole.

RESULTATS DU VOTE	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

### Subventions accordées aux CLSH reliquat (au titre de 2019)

Le maire fait état du décompte reçu concernant la fréquentation d'enfants de Vrigne-Meuse au CLSH « Les Francas » pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide le versement d'une participation telle que :

*Compte 6574 :*

**\*CLSH « les Francas » :**

**630€**

Inscrit les crédits correspondants au budget.

RESULTATS DU VOTE	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

### SPL XDEMAT – Avenant XCELIA : archivage dématérialisé

Le maire explique que la commune après avoir renouvelé, jusqu'au 31/12/2022 son adhésion à la SPL-XDEMAT et ayant conventionné via le produit XSACHA, avec le Département des Ardennes pour l'archivage des données.

Il précise que dans ce cadre, les Archives départementales 08 proposent la gratuité dans la limite de 5Go, de la conservation des flux informatiques SPL-XDEMAT produits au titre de la commune sur la plateforme XCELIA.

Ainsi informé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion au produit XCELIA, dans les conditions proposées dans l'avenant et son annexe et charge le maire de signer les documents afférents.

RESULTATS DU VOTE	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

**Nouveaux Tarifs au 01/09/2020**  
**Occupation temporaire du domaine public par un marchand autorisé**

Le maire rappelle que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public ne peut être délivrée gratuitement qu'aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général (article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Il ajoute que pour faire suite à la demande de Mme TOUPET qui a accepté la proposition faite par le conseil municipal d'installation de son camion pizza mobile sur la place de la 163<sup>ème</sup> DI à Vrigne-Meuse, il convient de déterminer la redevance afférente.

Ainsi informés, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide :

\*la création du tarif : Marchand (frites, glaces ou pizzas...) autorisé par la commune :

Par mois et par véhicule 15,00 €

\*qu'un arrêté du maire précisera les conditions dans lesquelles l'activité commerciale peut être autorisée sur la voie publique du territoire de la commune par les demandeurs,

\*qu'une convention retraçant les termes précis de l'accord devra être conclue.

**RESULTATS DU VOTE**

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

**Représentations extérieures : CNAS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Comité National d'Action Social, au profit de ses trois agents titulaires et que suite au renouvellement du Conseil Municipal ; il convient de nommer de nouveaux représentants pour la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré nomme les représentants suivants :

Représentant Elu : Mme Cathy GREGOIRE

Représentant Agent : Mme Nathalie ZEHR

Correspondant CNAS : Mme Nathalie ZEHR

**RESULTATS DU VOTE**

Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

**Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections il convient de renouveler la commission.

Il en rappelle la composition et le fonctionnement (l'article L. 19 du code électoral) : la commission est composée, dans une commune de moins de 1 000 habitants, d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué du préfet et d'un délégué du président du tribunal judiciaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré propose unanimement la composition suivante :

\*Conseillère municipale : Mme Anne VAILLANT

\*Proposition faite à Monsieur le Préfet pour le Délégué de l'administration:

-Titulaire : M Jean-Christophe CHANOT                      -Suppléante : Mme Isabelle GEORGES

\*Proposition faite à Monsieur le Président du TGI:

-Titulaire : M Denis GEORGES

La séance est levée à 21H45.